

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.010

L'An deux Mille Quinze, le 22 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 janvier 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Gilbert LOUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : LEGS DE MONSIEUR JOSEPH BARBE A LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme Nelly SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

Par testament sous forme olographe, en date du 10 janvier 2012, Monsieur Joseph BARBE, décédé le 01 décembre 2014, a institué la Ville de ROYAN comme légataire à titre particulier d'une somme de quinze mille euros (15 000 euros) à charge pour la ville de ROYAN d'utiliser ce montant pour la jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le legs de Monsieur BARBE qui servira à alimenter un fonds pour les voyages éducatifs des scolaires habitant Royan, et de notifier cette acceptation à Maître LE BRETTEVILLOIS, notaire à ROYAN en charge de la succession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment l'article L.2242-1,
- Vu le testament olographe de Monsieur Joseph BARBE,
- Vu le courrier de Maître LE BRETTEVILLOIS du 06 janvier 2015,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter le legs avec charges formulé par Monsieur Joseph BARBE,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à notifier cette acceptation à Maître LE BRETTEVILLOIS, notaire à ROYAN en charge de la succession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO